



COMPTE-RENDU

Démarche de gouvernance pour une gestion concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour

Réunion du comité de pilotage du 10 juin 2021

Date : jeudi 10 juin 2021

Lieu : visioconférence Starleaf

Participants : cf. charte pour la liste complète des invités

Pascal Dubois - DREAL Nouvelle-Aquitaine (services)
Laure Isnard - Région Occitanie (services)
Sandrine Aubié-Legendre - DDT 32 (services)
Florent Barat - CD 32 (services)
David Flandin - CD 40 (services)
Kathleen Guiraud - CD 64 (services)
Olivier Giry - CD 64 (services)
Emmanuelle Cazenave - CD 64 (services)
Claude Laffonta - CD 65 (services)
Gabriel Bellocq - Institution Adour - CD 40
Jean-Jacques Chevalier - Agence de l'eau Adour-Garonne
Claudy Benezeth - Chambre d'agriculture 32 (services)
Bernard Grihon - Chambre d'agriculture 40/Irrigadour (services)
Didier Portelli - Institution Adour (services)
Marie Bareille - Institution Adour (services)
Mélanie Erostate - Institution Adour (services)
Francis Betbeder - Syndicat des eaux Marensin Marenne Adour
Frédéric Pomarez - Syndicat des eaux Marensin Marenne Adour (services)
Bernard Kruzynski - Mont de Marsan agglomération
Patrice Marboutin - Mont de Marsan agglomération (services)
Laure Baud - SYDEC 40 (services)
Olivier Rolin - SMNEP (services)
Marc Brasquet - Grand Dax agglomération (services)
Véronique Michel - Grand Dax agglomération (services)
Arnaud Laborde - Thaladour Saubusse thermal (services)
Charlotte Alcazar - SYMCRAU
Jean-Daniel Rinaudo - BRGM

Supports de présentation : cf. diaporamas joints en fin de compte rendu

Ordre du jour :

- Dernières actualités
- Récapitulatif du retour d'expérience de Bruno de Grissac, directeur du Syndicat mixte

- d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)
- Retour d'expérience de Charlotte Alcazar, directrice du Syndicat mixte de la Crau (SYMCRAU)
- Les outils SAGE et contrat de nappe, perspectives pour les nappes profondes de l'Adour

Monsieur Bellocq introduit la séance. Il souligne la dynamique des comités de pilotage mise en place pour permettre la poursuite des discussions autour de la gouvernance des nappes profondes et la mobilisation d'ici quelques mois d'un outil de gestion adapté au territoire.

Il rappelle à ce titre que le dernier comité de pilotage fût l'occasion du premier retour d'expérience réalisé par Bruno de Grissac, directeur du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG). Un bilan de ce retour d'expérience présentant le SAGE des nappes profondes de Gironde sera réalisé au cours de la séance afin de relayer les informations majeures aux acteurs n'ayant pu assister au dernier comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est l'occasion de présenter le second retour d'expérience réalisé par Charlotte Alcazar, directrice du Syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU) afin de détailler les démarches portées et mises en place dans le cas de la nappe de la Crau (Bouches-du-Rhône). Enfin, il précise que les réunions techniques auprès des syndicats d'eau potable usagers des nappes profondes se poursuivent.

Dernières actualités

Cf. diapos 3 à 5

Mélanie Erostate (Institution Adour) présente la liste actualisée des acteurs ayant déjà adhéré à la charte d'engagement dans la gouvernance des nappes profondes de l'Adour. La disponibilité de l'Institution Adour pour toutes interrogations concernant la charte ou les nappes profondes de l'Adour est rappelée. Par ailleurs, la composition pressentie du groupe d'experts hydrogéologues élaboré dans le cadre de la charte et présentée lors du dernier comité de pilotage se confirme. Les courriers de sollicitation sont en cours d'élaboration pour un envoi dans l'été. Ce comité pourra éventuellement évoluer en fonction des besoins et de l'identification potentielle de nouveaux experts possédant une compétence pertinente pour la gestion des nappes profondes.

Bilan sur le précédent retour d'expérience du syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) réalisé par Bruno de Grissac (directeur)

Cf. diapos 6 à 9

Un bilan du retour d'expérience de Bruno de Grissac est réalisé afin de permettre aux acteurs n'ayant pu assister au dernier comité de pilotage de bénéficier des informations importantes.

Après avoir évoqué quelques éléments de contexte ayant conduit à la prise de conscience sur la vulnérabilité des nappes profondes de Gironde, la démarche d'élaboration du SAGE nappes profondes de Gironde en 3 ans (entre 1999 et 2002) ainsi que sa mise en place ont été rappelées. Pour ces nappes profondes à grande inertie et mal connues, la définition du « bon état » a dû être précisée par la commission locale de l'eau. L'évaluation de l'état de la ressource requiert un double examen, à des échelles spatiales et temporelles très différentes, et nécessite de coupler une approche globale en bilan et des approches locales en pression. Concernant l'approche globale à grande échelle, la démarche pour la détermination des unités de gestion et des volumes maximums prélevables pour chacune d'elle est présentée. A l'échelle locale, les principes de la gestion en pression sont expliqués en évoquant les risques potentiels. Comme souligné par Bruno de Grissac, l'importance d'une gestion sur le long terme pour ces systèmes captifs profonds à recharge très lente et aux dynamiques d'écoulement inertielles est également rappelée. Les orientations de gestion du SAGE nappes profondes de Gironde sont rappelées et accompagnées d'explications détaillées concernant les efforts déployés pour l'économie d'eau ou la substitution des ressources.

Synthèse des discussions :

Jean-Daniel Rinaudo (BRGM) souligne qu'il existe deux différences majeures entre les nappes profondes de Gironde et les nappes profondes de l'Adour. Les nappes profondes de la Gironde constituent la ressource quasi-exclusive pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la Gironde, nécessitant



de fait le besoin de gestion et d'économie rapidement identifié. Les nappes profondes de l'Adour sont, elles, très sollicitées mais seules certaines collectivités dépendent intégralement de cette ressource pour l'alimentation en eau potable. De plus, les nappes profondes de l'Adour sont parfois perçues comme une ressource d'assurance, potentiellement mobilisable pour pallier aux effets du changement climatique, ce qui n'est pas le cas des nappes profondes de Gironde.

Mélanie Erostate (Institution Adour) rappelle qu'en effet, en Gironde, le choix a été fait d'assurer l'alimentation en eau potable par le prélèvement des nappes profondes et de s'émanciper des nappes de surface. Ce n'est pas le cas des nappes profondes de l'Adour mais il est rappelé que plus de 70 % des prélèvements dans les nappes profondes de l'Adour sont destinés à l'alimentation en eau potable. Il est également précisé que le changement climatique n'aura pas d'effet direct sur le comportement de ces nappes profondes mais un effet indirect ; la modification des conditions en surface pourrait modifier les besoins, et donc les prélèvements en souterrain qui eux, impactent le comportement des nappes profondes. L'outil de gestion envisagé devra donc permettre de protéger la ressource vis-à-vis de ces potentielles pressions futures et d'assurer sa pérennité. Les réunions techniques menées auprès des syndicats usagers des nappes profondes visent notamment à préciser ces enjeux.

Retour d'expérience du syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYM CRAU) réalisé par Charlotte Alcazar (directrice)

Cf. diapos 10 à 49

Charlotte Alcazar présente l'historique de développement de la nappe de la Crau ayant conduit aux actions actuellement mises en place pour la gestion de la nappe. Elle présente d'abord le contexte territorial particulier où l'irrigation, permise par un réseau conséquent de canaux apportant l'eau de la Durance, assure la recharge artificielle de la nappe à hauteur de 70 %. La modification des pratiques agricoles et la baisse des volumes alloués à l'irrigation menace cependant la recharge de la nappe, qui alimente 270 000 habitants en eau potable. Les enjeux relatifs à la gestion de la nappe de la Crau concernent donc principalement la préservation de l'équilibre quantitatif et qualitatif, la maîtrise des intrusions marines et la préservation des zones stratégiques pour l'eau potable.

Entre 2001 et 2005, le SYM CRAU est créé par l'Etat pour assurer la gestion de la nappe. Puis, débute en 2008 une phase d'état des lieux et l'instauration d'une surveillance de la nappe. A partir de 2013, la volonté de fédérer les acteurs et de coordonner les actions conduit à des questionnements sur le choix et la mise en place d'un outil de gestion approprié. Le contrat de nappe est l'outil choisi dans le but de planifier et coordonner l'effort des volontaires en faveur de la ressource en eau. Il est mis en place pour 5 ans (2016-2021) à l'issue de 3 ans d'échanges et 42 réunions de concertation. Finalement, ce contrat de nappe a été notamment utile pour initier la démarche collective et apaiser la scène des échanges. Cependant, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de nappe est relativement chronophage et a été d'une plus-value réduite, en termes de gestion, dans le cas de la nappe de la Crau. Le besoin de gestion quantitative et prospective a conduit les acteurs à s'orienter vers l'élaboration d'un SAGE. Le SAGE doit permettre d'adopter une politique de sobriété, en poursuivant les efforts d'économies d'eau, mais également de faire évoluer le modèle économique pour permettre un partage des coûts entre les usagers de la nappe et préserver les activités agricoles à l'origine de la recharge de la nappe. Il permettra de poser un règlement d'eau de la nappe et de mettre en place un lieu d'échange et des orientations collectives au sein de la commission locale de l'eau. Le SAGE sera de plus complété par d'autres actions pour répondre aux spécificités locales (PTGE, demande de labélisation EPTB, politique d'acquisition foncière).

Synthèse des discussions :

Laure Isnard (région Occitanie) souligne la qualité de l'exposé et notamment son intérêt pour la présentation de la démarche ayant conduit à enchaîner d'abord un contrat de nappe puis un SAGE, alors que le cas inverse est souvent rencontré. Elle interroge ensuite sur la composition du SYM CRAU et demande si à ce jour des acteurs sont considérés comme manquant. Elle demande également pourquoi l'outil contrat de nappe est un outil actuellement considéré comme chronophage pour l'équipe du SYM CRAU.

Charlotte Alcazar (SYM CRAU) explique que le SYM CRAU est un syndicat mixte ouvert qui regroupe comme adhérents les collectivités qui prélèvent pour l'alimentation en eau potable, les usagers de la nappe (la Chambre d'Agriculture des bouches du Rhône et le grand port maritime de Marseille) et l'union d'associations syndicales autorisées (ASA). Elle précise que la région et le département n'ont



pas pu adhérer pour des raisons de financement et de délais mais qu'ils font l'objet d'une convention et qu'ils soutiennent fortement les actions menées par le SYMCRAU. Concernant l'aspect chronophage du contrat de nappe, Charlotte Alcazar précise que les actions sont souvent des actions qui font déjà parties de contrats bilatéraux (entre financeurs et chaque maître d'ouvrage) pluriannuels. Le contrat de nappe propose donc une programmation d'actions qui existent déjà dans d'autres contrats et qui de fait seraient mises en place même sans l'existence du contrat de nappe. Elle précise que la structuration des outils sur le territoire de la Crau fait que le contrat de nappe a moins de sens maintenant que lors de sa mise en place.

Marie Bareille (Institution Adour) souligne que, en effet, dans les contrats de nappe, les actions sont souvent des actions qui auraient été mises en place par les maîtres d'ouvrage dans l'exercice de leur compétence. La présence d'actions plus spécifiques est possible mais non systématique.

Jean-Daniel Rinaudo (BRGM) demande quel est le retour d'expérience sur les difficultés d'engager les acteurs non experts (élus) dans des discussions techniques, sur un objet peu connu (les eaux souterraines) et des scénarios basés sur des modèles.

Charlotte Alcazar (SYMCRAU) confirme que le temps d'appropriation par le collectif est conséquent, renforcé par le fait que les eaux souterraines sont souvent associées à une vision fantasmée car invisibles. Le modèle a cependant permis d'objectiver les choses, de produire des visuels et des cartes qui permettent aux acteurs de se représenter les nappes d'eau. Finalement, le modèle est un outil d'aide à la décision mais les élus n'y sont pas directement confrontés.

Outils SAGE et contrat de nappe, perspectives pour les nappes profondes de l'Adour

Cf. diapos 50 à 57

Pour faire suite aux deux retours d'expérience, les grands principes fondamentaux des outils SAGE et contrat de nappe sont résumés. Il est précisé qu'à ce stade il ne s'agit pas de déterminer l'outil idoine mais de commencer à se projeter et poursuivre les discussions sur les outils de gestion envisageables dans le cas des nappes profondes de l'Adour, en laissant l'opportunité aux acteurs d'exprimer leurs opinions et leurs questionnements.

Des exemples d'objectifs poursuivis et de plus-values potentielles pour le territoire sont présentés pour chaque outil afin de permettre aux acteurs de se projeter. Une comparaison des points communs et des différences entre les outils SAGE et contrat de nappe est présentée (voir diapo 57). L'outil SAGE apporte un cadre fondamental de gestion avec une vision stratégique à long terme. Il est opposable et fait le lien avec les politiques sectorielles (SCOT, PLU, etc.). Le contrat de nappe est, lui, un outil opérationnel qui prend la forme d'un programme d'actions, non opposable, pour répondre à des besoins localisés et à moyen terme. La concertation au sein du SAGE est élargie grâce à la commission locale de l'eau, qui est une instance juridiquement reconnue, consultée pour rendre des avis et qui permet une représentation large du territoire. Pour le contrat de nappe, la concertation est effectuée au sein d'un comité de pilotage, similaire à celui mis en place dans le cadre de la charte des nappes profondes de l'Adour. L'élaboration d'un SAGE prend en moyenne 3 à 7 ans pour une mise en œuvre de 10 ans et plus alors que l'élaboration d'un contrat de nappe prend en moyenne 3 à 5 ans pour une mise en œuvre de 3 à 5 ans.

Un document présentant les enjeux et les scénarios envisageables pour la gestion des nappes profondes de l'Adour, faisant suite aux retours d'expérience et aux questionnements abordés, est en cours d'élaboration et sera travaillé dans le courant de l'été par le comité technique.

Synthèse des discussions :

Claude Laffonta (CD 65) suggère qu'il serait opportun de combiner la présentation des outils avec une présentation des enjeux concernant le territoire des nappes profondes. Cela permettrait d'identifier clairement les enjeux et comment y répondre, de préciser comment l'état de connaissance actuel permet d'envisager un cadre réglementaire et de recontextualiser les enjeux au vue des différents niveaux d'implication des acteurs vis-à-vis de la ressource.

Bernard Grihon (Chambre d'agriculture 40) souligne qu'un périmètre restreint permet d'atteindre un certain consensus et d'élaborer une forme contractuelle efficace mais que, dans le cas des nappes



profondes de l'Adour, il semble difficile de fédérer les acteurs de manière volontaire et opérationnelle sur un périmètre aussi étendu sans passer par l'aspect réglementaire. Pour les nappes profondes de l'Adour, le SAGE semblerait plus pertinent.

Marie Bareille (Institution Adour) confirme par expérience en tant qu'animatrice de SAGE ayant également travaillé sur des outils contractuels qu'il est dur de mobiliser les maîtres d'ouvrage dans un principe de volontariat sur un très grand périmètre. Elle rappelle également qu'un SAGE permet une mise en œuvre sur au moins 10 ans, avec possibilité de révision ou non à l'issue de cette période.

Laure Isnard (région Occitanie) précise qu'il n'y pas de financement supplémentaire ou de bonification dans le cas d'un SAGE ou d'un contrat de nappe. Cependant, les contrats étant co-construits et la signature témoignant d'un engagement politique, cela peut permettre de sécuriser l'accès au financement.

Marie Bareille (Institution Adour) précise que le contrat de nappe permet d'avoir une vision pluriannuelle sur les actions à mener et leur mise en place mais qu'il est difficile de mobiliser les maîtres d'ouvrage en l'absence d'intérêts financiers supplémentaires car ils portent déjà souvent ces actions de par l'exercice de leur compétence, même en l'absence de contrat.

Jean-Jacques Chevalier (Agence de l'eau Adour-Garonne) précise que l'existence d'un contrat peut permettre de sécuriser les plans de financement et d'avoir potentiellement des financements sur des actions qui ne sont pas forcément prises en compte normalement. Il souligne cependant que la durée d'un contrat détermine beaucoup son efficacité. Au-delà de 3 ans, l'efficacité du contrat est souvent difficile à assurer.

Marie Bareille (Institution Adour) réexplique que le SAGE est parfois perçu comme un outil un peu fastidieux à élaborer, avec une durée moyenne d'élaboration de 3 à 7 ans, mais qu'il permet la mise en œuvre d'actions sur le long terme, bien au-delà de 10 ans. Elle souligne également que le contrat de nappe a une durée d'élaboration significative de 3 à 5 ans pour une mise en œuvre optimale de seulement 3 ans.

Retours d'expérience à venir

Cf. diapos 58 à 61

Mélanie Erostate (Institution Adour) présente les retours d'expérience programmés lors du prochain comité de pilotage prévu en septembre à savoir, la gestion de la nappe de l'Astien et la gestion de la nappe du Roussillon. Elle rappelle également qu'un document formalisant les enjeux et les scénarios envisageables pour la gestion des nappes profondes de l'Adour sera travaillé dans le courant de l'été par le comité technique. Il pourra probablement être diffusé à la rentrée, avant le prochain comité de pilotage.

Il est également rappelé que la diffusion des résultats de l'étude GAIA, menée par le BRGM, est suivie de près et que les acteurs seront informés dès que l'ensemble des résultats sera disponible, probablement à l'automne également.

D'ici là, il est précisé que le suivi des adhésions à la charte, les réunions techniques auprès des syndicats usagers des nappes profondes et l'avancée de l'état des lieux se poursuivent.

Monsieur Bellocq remercie Charlotte Alcazar pour son exposé et souligne l'apport de ce retour d'expérience aux réflexions du territoire. Il remercie ensuite l'ensemble des participants et lève la séance.

